

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU**

**SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A  
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN SUPERIEUR EN  
INFORMATIQUE**

L'An Deux Mille Vingt Cinq (2025) et le Onze (11) du mois de Juin, s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade de Technicien Supérieur En Informatique, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 94 du 10/02/2025.

**ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :**

Monsieur BOUDA Ahmed,	Recteur (Président)
Monsieur DAOUI Abdelhakim,	Chef du centre (membre)
Monsieur DJERBI Rachid,	Correcteur (membre)
Monsieur BENAI Mohamed Taher,	Correcteur (membre)

**Le Jury après :**

- Confirmation de la publicité de la décision N° 94 du 10/02/2025, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de Technicien Supérieur En Informatique, sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (La Faculté des Sciences de L'Université M'Hamed BOUGARA de Boumerdès).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (02 postes ouverts).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité.

Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:

HADJER Amal 15,86  
DOUAR Messad épouse AIT MEZIANE 14,29

- Liste d'attente :

TOUZARI Tassadit 13,00  
HADJ ARAB Fatiha épouse MALLOUK 12,71

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

Le Chef du centre (membre)	Le Correcteur (membre)	Le Correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Monsieur DAOUI Abdelhakim	Monsieur DJERBI Rachid	Monsieur BENAI Mohamed Taher	Monsieur BOUDA Ahmed

The table contains four columns corresponding to the jury members. Each cell contains the name and title of the member. Below the names, there are handwritten signatures in blue ink. Additionally, there are red circular official stamps. The stamp for the first member (DAOUI) includes the text 'وزارة التعليم العالي والبحث العلمي' and 'جامعة بومرداس'. The stamp for the fourth member (BOUDA) includes the text 'جامعة بومرداس' and 'مركز الدراسات والبحوث'. There are also some handwritten notes in red ink, such as 'بالنسبة' and 'بجامعة بومرداس'.

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.